
FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021

I. FRAIS DE SCOLARITÉ

- Contribution forfaitaire* : 440,00 € (44,00 €/mois sur dix mois)

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires ainsi que les cotisations à la caisse de solidarité de l'Enseignement Catholique du Finistère.

- A cette contribution se rajouteront le coût des livres de travaux dirigés, de livres de lecture selon les besoins de l'enseignant, d'étude du soir, d'AECS*

*AECS (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) : suite à la crise sanitaire, les AECS 2019-2020 n'ont pu se dérouler. Un mail explicatif concernant le règlement vous sera envoyé après les cercles de parents.

*AECS 6^{ème} : des précisions concernant le séjour d'intégration à Santec vous seront transmises à la rentrée.

II. REPAS

Le service des repas se fait sous forme de self ou de lunch-box.

Tarifs

Repas demi-pensionnaire :	4,60 €
Repas occasionnel :	4,80 €
Lunch-box * (panier repas) :	1,20 €

* La lunch-box sera à fournir par la famille. Le repas sera pris au self. Les coûts correspondent aux frais fixes (personnel, ménage, électricité, surveillance...). Les lunch-box seront conservées dans une armoire réfrigérée. Plus de précisions sur le mode de fonctionnement seront données à la rentrée.

III. FACTURATION

La facturation est établie annuellement et régularisée en cours d'année (self occasionnel, bourses, aide aux familles).

Si le coût final est inférieur à ce qui a été annoncé, une remise sera procédée sur la facture de fin d'année.

IV. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique

Les familles ont la possibilité, pour faciliter leur gestion, d'opter pour le prélèvement automatique en 10 mensualités d'octobre à juillet au 10 du mois. Dans ce cas, il convient de compléter le formulaire ci-joint et de le remettre au secrétariat du collège accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN. Ceci est également valable pour les familles qui ont déjà opté pour cette solution l'année dernière.

- Règlement hors prélèvement automatique

Les factures sont payables dès réception. Les familles ont toutefois la possibilité d'un règlement en 2 ou 3 chèques encaissés à leur convenance.